

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE SPORTS****ARR2022\_0301****ARRÊTÉ****OBJET : CONVENTION DE MISE À À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE NOISIEL À L'ASSOCIATION "LATIN GROOVE" POUR LA SAISON SPORTIVE 2022-2023.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n°ARR2018\_0155 portant règlement de la mise à disposition des salles communales et des espaces sportifs extérieurs communaux,

**VU** la convention citée en objet,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'association Latin Groove d'utiliser les équipements sportifs de la commune de Noisiel afin de pratiquer son activité pour la saison sportive 2022-2023,

**CONSIDÉRANT** que la ville de Noisiel peut mettre ses équipements sportifs communaux à disposition de l'association Latin Groove pour la pratique de son activité pour la saison sportive 2022-2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les conditions de mise à disposition des équipements sportifs communaux à l'association Latin Groove pour la saison sportive 2022-2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : l'approbation d'une convention cadre de mise à disposition des équipements sportifs communaux à l'association Latin Groove pour la saison sportive 2022-2023.

**ARTICLE 2** : la mise à disposition de la salle de danse du gymnase du COSOM (ainsi que les vestiaires attenants) prévue dans la convention citée en objet est consentie à titre gracieux, durant la saison sportive 2022-2023.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Présidente de l'association Latin Groove ;
  - Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
  - Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel ;
- chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son

1/2



Suite de l'arrêté n° ARR2022\_0301

Portant « Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la ville de Noisiel à l'association "Latin Groove" pour la saison sportive 2022-2023. » (2)

caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

